



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 45/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 16    Votants : 23    Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2019.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, JOUET, MARTIN.

#### PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
Mme LASSALLE	à	Mme GONZALEZ
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. FERTE J., M. DELON, M. BENHADJ, Mme GARBIN, M. CASTAING (Décédé).

**ABSENTE** : Mme FERTE S.

**SECRETARE** : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **OBJET : FINANCES - Taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Tarifs 2020**

Vu les articles L.2333-9 à L.2333-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°78/08 adoptée en séance du 27/06/2008,

Vu la délibération n°54/13 adoptée en séance du 20/06/2013, portant exonération des préenseignes de moins de 1.5 m<sup>2</sup>,

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Considérant que les montants maximaux de base de la TLPE, en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2020 à 16.00 € par m<sup>2</sup> et par an.

Madame le Maire propose l'adoption des tarifs 2020 de la TLPE selon le tableau ci-après :



SUPPORTS	SUPERFICIE	TARIFS 2019	TARIFS 2020
Enseignes et enseignes numériques	≤ 7 m <sup>2</sup>	Exonération	Exonération
	≤ 12 m <sup>2</sup>	15.70 €	16.00 €
	≤ 50 m <sup>2</sup>	31.40 €	32.00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	62.80 €	64.00 €
Pré-enseigne non numérique	≤ 1.5 m <sup>2</sup>	Exonération	Exonération
	≤ 50 m <sup>2</sup>	15.70 €	16.00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	31.40 €	32.00 €
Pré-enseigne numérique	≤ 1.5 m <sup>2</sup>	Exonération	Exonération
	≤ 50 m <sup>2</sup>	47.10 €	48.00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	94.20 €	96.00 €
Dispositif publicitaire non numérique	≤ 50 m <sup>2</sup>	15.70 €	16.00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	31.40 €	32.00 €
Dispositif publicitaire numérique	≤ 50 m <sup>2</sup>	47.10 €	48.00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	94.20 €	96.00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 21**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mmes JOUET et SEIB-TAUPIN)**

- D'approuver les tarifs 2020 pour la TLPE tels que présentés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 29 mai 2019

Le Maire,

  
Lysiane MAUREL

